

B.A.F.

Sommaire

EXAMENS

COORDONNEES

STAGES

SEMINAIRE DRA

ARBITRES DE LA FIDE

PORTRAITS

LUTTE CONTRE LES COURTES NULLES



Federation Francaise des Echecs Direction Nationale de l'Arbitrage





D.N.A. – F.F.E. B.P. 2022 34024 Montpellier cedex 1 Téléphone : 04.67.60.02.24 N°107 OCTOBRE 2005

SOMMAIRE DU BAF N°107

LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE	page 3
Par Stéphane ESCAFRE TITRES ET SANCTIONS	page 4
Par Luc FANCELLI COORDONNEES DNA – SUPERVISEURS - FORMATEURS - DRA	page 5
STAGES DE FORMATION D'ARBITRES Par Christian BERNARD	page 10
LA DNA VOUS INFORME	page 11
DELEGUES ELOS REGIONAUX	page 12
Par Charles-Henri ROUAH STATISTIQUES.	page 13
Par Luc FANCELLI TROMBINOSCOPE DE LA D.N.A. Par Dominique DERVIEUX	page 14
SEMINAÎRE DES DRA	page 15
Par Stéphane Escafre POUVOIR DISCIPLINAIRE Par Bernard PAPET	page 21
ARBITRES DE LA FIDE	page 23
Par Francis DELBOE QUESTIONS REPONSES	page 30
PORTRAIT D'ARBITRES Par Dominique DERVIEUX	page 32
DETOURS EN REGION	page 35
Par les DRA d'Auvergne et de Bretagne LUTTE CONTRE LES COURTES NULLES Par Francis DELBOE	page 38

Rédacteur du Bulletin des Arbitres Fédéraux :

Dominique DERVIEUX – Téléphone : 01.48.43.74.94 – e-mail : <u>ddtm.dervieux@laposte.net</u>

Le B.A.F. est édité par la Fédération Française des Echecs - Direction Nationale de l'Arbitrage.

<u>Siège</u>: Stephen BOYD, délégué D.N.A, B.P. 2022, 34024 Montpellier cedex 1 Téléphone: 04.67.60.02.24 <u>ffe.formation@online.fr</u>



LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE

Par Stéphane ESCAFRE

J'aime les arbitres discrets, ceux qui mettent de l'huile dans les rouages mais pas d'huile sur le feu. Je ne connais rien de plus insupportables que les gens qui abusent de leur autorité, qui se comportent en "petit chef". Les joueurs sont parfois excusables d'être agressifs, les arbitres jamais.

J'aime les arbitres qui ne se laissent pas marcher sur les pieds mais qui gardent les pieds sur terre. Nous devons faire appliquer les règles, même si cela ne plait pas à quelques organisateurs ou à quelques joueurs. Un arbitre qui agit ainsi sera toujours soutenu par la DNA et donc la Fédération.

J'aime les arbitres qui connaissent les règles du jeu et qui les font appliquer avec discernement. Connaître les règlements cela implique de se former continuellement. Il y a un consensus sur ce point chez les cadres de l'arbitrage : la formation continue est une nécessité. C'est pourquoi je demanderai au prochain Comité Directeur Fédéral de modifier nos textes pour la rendre obligatoire.

J'aime les arbitres qui sont humbles mais ambitieux. Nous sommes au service du Jeu d'Echecs et nous ne sommes qu'un rouage du système. Il nous faut donc travailler en permanence avec la Commission Technique, les représentant des joueurs, des organisateurs. Nous devons également être irréprochables si nous voulons être respectés.

J'aime les arbitres de la Fide qui font évoluer nos textes, avec des organisateurs courageux. Je pense à la lutte contre les nulles insipides et falotes où les arbitres auront des outils à fournir aux organisateurs exigeants.

J'aime les arbitres de clubs, ceux qui ouvrent et préparent les salles pour les interclubs et que les joueurs oublient de remercier.

Si vous aussi vous aimez les arbitres et l'arbitrage, alors vous aimerez ce numéro 107 du bulletin des arbitres fédéraux et ceux qui l'ont composé bénévolement pour vous. Qu'ils en soient remerciés.

Directeur National: Stéphane Escafre - 29 Bld Paoli - 20200 BASTIA. Tél. 06 23 69 10 91. Escafrestephane@wanadoo.fr



DIRECTION DES TOURNOIS ET SANCTIONS

Luc FANCELLI 97 rue du Gal Leclerc 60250 MOUY e-mail : <u>LFTSDNA@aol.com</u>

JOUEURS SUSPENDUS

ARDILA Marc	J 00465	du 07/05/2000 au 06/05/2010
BEC William	H 09040	du 25/06/2005 au 24/12/2005
BEN KELIFA Noomene	N 21597	du 06/11/2004 au 05/11/2009
ROYER Charles Henri	X 05003	du 10/03/2005 au 09/11/2005
STEPIEN Jaroslaw	C 06500	du 12/08/2005 au 12/05/2006

JOUEURS SUSPENDUS PARTIELLEMENT

BORDEAUXJean-Jacques Joueur actuellement non licencié ne pourra être réaffilié à la FFE qu'après examen de son dossier par la Commission Nationale de discipline.

PAUL Jean (A 08291) et POZUELO Josué (A 08799) : suspension partielle de leur licence FFE pour les fonctions de dirigeant, capitaine et arbitre du 01/09/2004 au 31/08/2007.

DIEDLER Florent (U 12657): suspension de compétition individuelle du 01/09/2005 au 30/11/2005.

La Direction des Sanctions rappelle que cette liste actualisée peut-être obtenue à tout moment à l'adresse suivante :

http://www.echecs.asso.fr/Discipline/Sanctions.pdf auprès de la F.F.E. ou auprès du Directeur.

Luc FANCELLI



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

COMPOSITION DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Directeur National de l'Arbitrage

ESCAFRE Stéphane	06.23.69.10.91 escafrestephane@wanadoo.fr	29 Boulevard Paoli 20200 BASTIA
------------------	--	------------------------------------

Directeurs

BERNARD Christian	Directeur de la formation	04.90.34.97.97 chris.a.bernard@wanadoo.fr	85 avenue Frédéric Mistral 84100 ORANGE
DERVIEUX Dominique	Directeur de publication	01.48.43.74.94 ddtm.dervieux@laposte.net	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS
DESMOULIERES Serge	Directeur des règlements	02.38.66.58.75 serge.desmoulieres@wanadoo.fr	10 rue des Iris 45750 SAINT PRIVE SAINT MESMIN
FANCELLI Luc	Directeur des titres, tournois et sanctions	03.44.26.30.33 <u>LFTSDNA@aol.com</u>	97 rue du Gal Leclerc 60250 MOUY
FREYD Laurent	Directeur des traductions	01.30.32.70.30/ 06.22.31.76.10 lfreyd@free.fr	6 rue de la Veillée 95800 CERGY
PARIS Thierry	Directeur des examens	04.37.69.09.36 thierry.paris@free.fr	18 rue Gabillot 69003 LYON

Conseillers techniques

PAPET Bernard 03.85.28.19.71 bpapet@libertysurf.fr		51 rue Lamartine 71800 LA CLAYETTE	
PERNOUD Claire	04.76.42.21.97 / 06.81.13.13.59 claire.pernoud@wanadoo.fr	71, rue Saint-Laurent 38000 GRENOBLE	

Délégué D.N.A au siège fédéral

BOYD Stephen	04.67.60.02.24 ffe.formation@online.fr	FFE BP 2022 34024 MONTPELLIER cedex 1
--------------	---	--



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

SUPERVISEURS

BERNARD Vincent	04.42.56.94.60	Baou Trouca 25 rue Centaurée 13800 ISTRES	VNJABERNARD@aol.com	Ligues de : Provence Côte d'Azur Languedoc
FANCELLI Luc	03.44.26.30.33	97 rue du Gal Leclerc 60250 MOUY	LFTSDNA@aol.com	Ligues de : Ile de France Champagne Ardennes
COLIN Serge	04.74.94.14.89	Impasse de Belledonne 38290 LAVERPILLERE	Colin.serge@wanadoo.fr	Ligues de : Franche-Comté Dauphiné-Savoie
DERVIEUX Dominique	01.48.43.74.94	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS	Ddtm.dervieux@laposte.net	Ligues de : Midi-Pyrénées Aquitaine
DESMOULIERES Serge	02.38.66.58.75	10 rue des Iris 45750 SAINT PRIVE SAINT MESMIN	Serge.desmoulieres@wanadoo.fr	Ligues de : Centre Limousin, Poitou-Charentes
MOURET Erick	04.67.60.02.29	FFE – BP 2022 34024 MONTPELLIER Cedex 1	erick.mouret@online.fr	Ligue de : Corse
LECUYER Pierre	02.97.47.05.42 02.98.56.39.44	7 rue Rychebusch 56000 VANNES	pierickl@club-internet.fr	Ligues de : Bretagne Pays de Loire
MAILLARD Jacques	02.31.37.65.88	2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER	Jacquelisa.maillard@wanadoo.fr	Ligues de : Haute Normandie Basse Normandie DOM TOM
PARIS Thierry	06.86.99.08.80	18 rue Gabillot 69003 LYON	Thierry.paris@free.fr	Ligues de : Lyonnais Bourgogne Auvergne
PERNOUD Claire	04.76.42.21.97	71, rue Saint-Laurent 38000 GRENOBLE	claire.pernoud@wanadoo.fr	Ligues de : Alsace Lorraine
VARINIAC Emmanuel	06.67.30.59.32	2 rue du parc Lachenois 60310 LASSIGNY	emmanuel.variniac@laposte.net	Ligues de : Nord Pas-de-Calais Picardie

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez aussi appeler :

Stephen BOYD (arbitre international) au siège fédéral 04.67.60.02.24 (hb), ou à 04.67.02.00.29 (dom.)



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

FORMATEURS ACTIFS DE LA D.N.A.

André BASTIEN	01.39.91.37.88	41 rue Muscella Les jardins de Saint Lubin 95570 MOISSELLES	abastien@magic.fr
Vincent BERNARD	04.42.56.94.60	Baou Trouca 25 rue Centaurée 13800 ISTRES	VNJABERNARD@aol.com
Jean BOGGIO	01.43.28.07.54	4 rue Cart 94160 SAINT MANDE	jeanboggio@noos.fr
Nadir BOUNZOU	06.64.64.23.14	62 rue de Bordeaux 93290 TREMBLAY EN FRANCE	Nadir-bounzou@netcourrier.com
Stephen BOYD	04.67.02.02.24	11 rue d'Aiglon 34090 MONTPELLIER	stephen.boyd@free.fr
Francis DELBOE	06.62.36.88.02	24, rue des Sorbiers 59134 HERLIES	fdelboe@online.fr
Stéphane ESCAFRE	06.23.69.10.91	29 Boulevard Paoli 20200 BASTIA	escafrestephane@wanadoo.fr
Laurent FREYD	06.22.31.76.10	6 rue de la Veillée 95800 CERGY	lfreyd@free.fr
Patrick HUMBERT	01.48.90.89.68	29 rue Lucie 94600 CHOISY LE ROI	phumbert@club-internet.fr
Pierre LECUYER	02.97.47.05.42	7 rue Rychebusch 56000 VANNES	pierickl@club-internet.fr
Jacques MAILLARD	02.31.37.20.20	2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER	jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr
Erick MOURET	04.67.60.02.29	FFE BP 2022 34024 Montpellier cedex 1	erick.mouret@online.fr
Charles-Henri ROUAH	01.64.05.55.48	Echecs BP 119 94003 CRETEIL cedex	orscholz@club-internet.fr
Emmanuel VARINIAC	06.67.30.59.32	2 rue du parc Lachenois 60310 LASSIGNY	emmanuel.variniac@laposte.net

Directeur de la Formation :

Christian BERNARD 85 avenue Frédéric MISTRAL 84100 ORANGE Tél / Fax : 04.90.34.97.97 Chris.a.bernard@wanadoo.fr

LES DIRECTIONS REGIONALES DE L'ARBITRAGE

http://echecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=DRA

ALSACE	Sylvain KUCHLY 18 rue du Brotsch 67700 OTTERSWILLER 03.88.91.88.25	Kuchly-syl@wanadoo.fr
AQUITAINE	Jean-Marc MOREL Amicale Laïque Jean Sarrailh - section Echecs - 1 Av Robert Schuman 64000 PAU 05 59 81 09 87 - 06.82.12.66.21	j.marc.morel@wanadoo.fr
AUVERGNE	Jean-Marc FLOUZAT Apt. 76 15 rue de la fontaine du bac 63000 CLERMONT FERRAND Tél: 04.73.28.45.59	Jean-marc.flouzat@wanadoo.fr
BASSE NORMANDIE		Président de Ligue : Jacques MAILLARD 2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER 03.21.37.20.20 Jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr
BOURGOGNE	Patrick LAUFERON Les Denis 71400 ANTULLY 03.85.54.78.77	Patrick.lauferon@ac-dijon.fr
BRETAGNE	Sébastien LARCHER 38 Bld de la gare 22600 LOUDEAC 06.13.61.42.80	sebebof@hotmail.com
CENTRE VAL DE LOIRE	Serge DESMOULIERES 10 rue des Iris 45750 ST PRIVE ST MESMIN 02.38.66.58.75	Serge.desmoulieres@wanadoo.fr
CHAMPAGNE ARDENNES	Patrick CHANELLE 7 impasse des Charmes 10430 ROSIERES 03.25.49.69.61	Chanelle.pat@wanadoo.fr site http://perso.wanadoo.fr/serge.picar d/liguechampagneardennes/ligueca .htm
CORSE	Jean-François LUCIANI Rés. Touraine, Gare de Lupino 20600 BASTIA 04 95 33 07 61 - 06.80.02.25.72	lucianijf@aol.com
COTE D'AZUR		Président de la Ligue : Joseph SPATOLA Tél : 04 93 22 50 55 jspatola@wanadoo.fr
DAUPHINE SAVOIE	Alain SAINT ARROMAN 86 cours Berriat 38000 GRENOBLE 04.76.49.44.53	Saint-arroman.alain@wanadoo.fr
FRANCHE COMTE	Jean-François CORSINI 21 rue des Prunes 39380 LA VIEILLE LOYE	j-f.corsini@laposte.net
HAUTE NORMANDIE	Jean-Louis HUCY 70 rue de Diane 76230 BOIS-GUILLAUME 02.35.60.27.41 / 06.20.51.44.14	jlhucy@wanadoo.fr
ILE DE FRANCE	Nadir BOUNZOU 62 rue de Bordeaux 93290 TREMBLAY EN FRANCE 06.64.64.23.14	nadir-bounzou@netcourrier.com

	En Instance	
LANGUEDOC	de nomination	
LANGULDGE	de nomination	
	Michael TROUBAT	
LIMOUSIN	85 rue Casimir Ranson	dra.limousin@online.fr
Liviocsiiv	87100 LIMOGES	dra.mnousm @ omme.m
	Philippe PIERROT	
	1 rue des Myosotis	Philippe.pierrot@wanadoo.fr
LORRAINE	57155 MARLY	1 Himppe.picifot@wanadoo.ii
	Bruno DARCET	
	41 rue des Tilleuls	Bruno.darcet@free.fr site
LYONNAIS	38280 VILLETTE D'ANTHON	http://www.ligue-lyonnais-
	04.78.51.06.63 / 06.09.85.20.32	echecs.org/dra.html
		ddtm.dervieux@laposte.net site
MIDI DYDENIEEG	Dominique DERVIEUX 34 rue Paul Froment 46000 CAHORS	
MIDI PYRENEES	01.48.43.74.94	http://www.lmpe.org/rubrique.php
		3?id_rubrique=4
_	Francis DELBOE	fdelboe@online.fr site
Mark	24 rue des Sorbiers	http://www.viruschess.com/Pages/
NORD PAS DE CALAIS	59134 HERLIES	Direction_Regionale_dArbitrage.h
	06.62.36.88.02	tml
	Jean-Luc VIOLEAU	
D	16 rue Fernandel	
PAYS DE LOIRE	85000 LA ROCHE SUR YON	jean-luc.violeau@wanadoo.fr
	02.51.37.69.94	
	Luc FANCELLI	16 ' 6000 1
	97 rue du Gal Leclerc	lfpic60E@aol.com site
PICARDIE	60250 MOUY	http://www.picardie-
	03.44.26.30.33	echecs.info/arbitrage/arbitrage.htm
	LAVIE Daniel	
POITOU CHARENTES	Neuillac	Echecs16@ouvaton.org
TOTTOE CITALENTES	16290 ASNIERES SUR NOUERE	<u>Lencesto e ou vatori.org</u>
	Vincent BERNARD	VNJABERNARD@aol.com site
	Baou Trouca, 25 rue Centaurée	http://perso.wanadoo.fr/dra-
PROVENCE	13800 ISTRES	
	04.42.56.94.60	provence/
a p. a	Pierre ARMEDE	
GUADELOUPE	Borel 97129 LAMENTIN	
	05 90 95 43 40	
	Donny SAUTRON	
LA REUNION	Chemin du Lycée BP 28	
	97425 LES AVIRONS	
	06.92.74.79.19	
		Président de Ligue : Joël GRATIEN
MADTINIOLE		Joel.gratien@wanadoo.fr site
MARTINIQUE		http://www.echecs-
		martinique.com/dip_arbffe.htm
		e-mail du superviseur :
POLYNESIE		Jacqueslisa.maillard@wanodoo.fr
		Jacquesiisa.mamaru@wan0000.m

Aidez-nous à tenir à jour ce fichier d'adresses des Directeurs Régionaux ! Veuillez me communiquer dès que possible toutes les modifications Merci d'avance !

Signalez tout changement de Titre au Directeur des Titres :

Luc FANCELLI 97 rue du Gal Leclerc 60250 MOUY

e-mail: LFTSDNA@aol.com



STAGES ANNONCÉS

Par Christian BERNARD

En direct sur le site fédéral :

http://www.echecs.asso.fr/ListeStages.aspx?Action=DNA

Stage AF4 à Neuville en Ferrain (59) du 8 au 9 octobre 2005

Organisateur: Ligue Nord-Pas-de-Calais

Formateur: Francis Delboe

Lieu: 93 rue de Tourcoing - 59960 Neuville en Ferrain

Renseignements/Inscriptions: Francis Delboe - 24 rue des Sorbiers - 59134 Herlies - 06 02

36 88 02 - fdelboe@online.fr

Stage AF4 à Montpellier (34) du 8 au 9 octobre 2005

Organisateur: Montpellier Echecs

Formateur: Erick Mouret

Lieu: 1, bd Victor Hugo - Tour de la Babote

Renseignements/Inscriptions: Sylviane Milliet - 06 74 59 96 47 - Sylvianemilliet@aol.com

Stage AF3 à Beaune (21) du 22 au 23 octobre 2005

Formateur: CH Rouah

Lieu: Centre Social St Jacques

Renseignements/Inscriptions: F. Dumont - 40 route de Seurre - 21200 Beaune -

03 80 22 24 54 - frederic.dumont12@wanadoo.fr

Stage AF4 à Montauban (82) du 26 au 27 novembre 2005

Organisateur: DRA Ligue Midi-Pyrénées

Formateur: Stephen Boyd

Lieu: Echiquier Club Montalbanais

Renseignements/Inscriptions: Christophe Canivet - 10 impasse du Port - 82130 Lamotte

Capdeville chrcanivet@netcourrier.fr

Stage AF3 au Vezinet (78) du 26 au 27 novembre 2005

Organisateur: DRA Ligue Ile-de-France

Formateur: Nadir Bounzou

Lieu: Château des Merlettes - 82 rue des Merlettes - 78110 Le Vezinet

Renseignements/Inscriptions: Nadir Bounzou- 06 64 64 23 14 –

nadir-bounzou@netcourrier.com



LA D.N.A. VOUS INFORME...

Prochains tests

Rappel: les prochaines sessions d'examens pour la saison 2005-2006 sont programmées aux dates suivantes: samedi 26 novembre 2005, samedi 25 mars 2006 et samedi 10 juin 2006.

Rapports d'arbitrage

Tout arbitre possédant à la fois un NOM et un code FFE, merci de bien vouloir transmettre avec chaque attestation d'arbitrage ou résultats le NOM <u>ET</u> le CODE FFE de l'arbitre concerné afin de faciliter les enregistrements.

Le Directeur des Titres

Indemnité

L'indemnité kilométrique passe à 0,27 € du kilomètre. Rappelons que le déplacement est normalement remboursé sur la base du tarif SNCF, 2e classe.

Nouvelle adresse du Président de la DNA

Stéphane Escafre 29 Bd Paoli 20200 BASTIA

Livre de l'Arbitre

Avez-vous pensé à renouveler votre exemplaire du Livre de l'Arbitre?
C'est d'autant plus nécessaire avec les nouvelles règles!
Il est en vente à la boutique de la Fédération, courrez-y vite!

Organisez des stages de formation continue!

Un stage de formation continue a eu lieu les 1er et 2 octobre à Lille. Le détail ici : http://www.viruschess.com/Pages/Directi on Regionale dArbitrage.html

Pour organiser un Stage de Formation Continue contactez le Directeur de la Formation : <u>chris.a.bernard@wanadoo.fr</u>



Du sang neuf chez les AF1!

3 jeunes arbitres viennent d'être nommés AF1 :

- Christo DIMITROV (PRO) qui, le même jour où il a reçu le plus haut titre d'arbitrage de la FFE, a reçu de la FIDE le titre de Maître FIDE. Comme quoi, les arbitres savent jouer aux échecs!
- Laurent FREYD (IDF) dont les talents linguistiques font merveille comme Directeur des Traductions à la DNA
- Akkhavanh VILAISARN (CRS), auteur par ailleurs d'un excellent guide de l'animateur, fruit de ses expériences toulousaines et corses.

Félicitations à eux!



LES DELEGUES ELO REGIONAUX

ALSACE Haut Rhin (68)	Jean-Paul GRIGGIO	jpolg@wanadoo.fr
ALSACE Bas Rhin (67)	Fabian SCION	scion.fabian@neuf.fr
AQUITAINE	Jacques LE HETET	jacques.lehetet@free.fr
AUVERGNE	Pascal LAGEYRE	pascal.lageyre@free.fr
BASSE NORMANDIE	Stéphane CROUTE	Echecs14@hotmail.com
BOURGOGNE	René VANDENHENDE	vdh.rene@wanadoo.fr
BRETAGNE	Alain LUCO	Alain-luco@wanadoo.fr
CENTRE VAL DE	Bernard THINAT	District and Consent for
LOIRE		<u>Dirtech.cvl@neuf.fr</u>
CHAMPAGNE	Marc FOURCART	mana faunaant@wanadaa fu
ARDENNES		marc.fourcart@wanadoo.fr
CORSE	Cyril HUMEAU	Ricyl2b@yahoo.fr
COTE D'AZUR Var (83)	Bernard RAMAZZOTTI	Bernard.ramazzotti@wanadoo.fr
Alpes Maritimes (06)	Yves MERIEUX	Yvesmerieux@aol.com
DAUPHINE SAVOIE	Serge COLIN	Colin.serge@wanadoo.fr
FRANCHE COMTE	Peter RICHARD	Peter.richard90@laposte.net
HAUTE NORMANDIE	Sylvain FOURNIER	fourniersyl@aol.com
ILE DE FRANCE	Patrick HUMBERT	p.humbert@noos.fr
LANGUEDOC	Lionel LAGARRIGUE	<u>llagarrigue@hotmail.com</u>
LIMOUSIN	Guy PEDOTTI	Echecs.egleton@freesbee.fr
LORRAINE	David BLANCHARD	blancharddbln@aol.com
LYONNAIS	Véronique MOREL	Veronique.morel.comite.ain.echecs@1
LIONNAIS		<u>ibertysurf.fr</u>
MIDI PYRENEES	Dominique DERVIEUX	<u>Dominique.dervieux@laposte.net</u>
NORD PAS DE	Eric DELMOTTE	Delmo5@etumail.uhp-nancy.fr
CALAIS		
PAYS DE LOIRE	Louis GARAY	lgaray@free.fr
PICARDIE	Frédéric SAVOURET	Frederic.savouret@wanadoo.fr
POITOU CHARENTES	Christophe MILLET	Millet.christophe@wanadoo.fr
PROVENCE	Stéphane CLAIR	St.Clair@wanadoo.fr
GUADELOUPE	Abdel-Kader	Kader.guadeloupe@wanadoo.fr
	BOUHEZILA	
LA REUNION	Jean Marie BARRE	<u>Liguereunion.echecs@wanadoo.fr</u>
MARTINIQUE	Gilles SUEZ-PANAMA	Gilles.suez-panama@wanadoo.fr
POLYNESIE	Norbert FIGORITTO	Antares1@ifrance.com

Aidez-nous à tenir à jour ce fichier d'adresses des Directeurs Régionaux ! Veuillez communiquer dès que possible toutes les modifications Merci d'avance !



Statistiques

Par Luc Fancelli

	AF1	AF2	AF3	AF4	Total
ALS	1	4	26	40	71
AQU	0	2	17	8	27
AUV	0	0	7	14	21
BNO	1	2	10	10	23
BRE	2	2	18	9	31
BRG	1	1	8	9	19
CAZ	2	2	24	22	50
CHA	2	0	8	20	30
CRS	1	2	3	12	18
CVL	3	4	15	18	40
DSA	4	2	14	18	38
FRC	1	0	9	12	22
HNO	2	1	14	12	29
IDF	11	7	44	80	142
LAN	2	2	19	26	49
LIM	1	0	7	1	9
LOR	0	2	23	17	42
LYO	3	3	18	28	52
MAR	0	1	1	0	2
MPY	3	2	16	28	49
NPC	3	4	25	29	61
PCH	2	2	14	11	29
PDL	0	5	20	18	43
PIC	1	2	9	22	34
PRO	6	4	19	17	46
REU	0	0	6	1	7
Total:	52	56	394	482	984

au 11/08/2005



TROMBINOSCOPE





Séminaire des Directeurs Régionaux de l'Arbitrage

St Mandé (94), 24-25 septembre 2005

<u>Présents</u>:

DNA:

Serge Desmoulières (Livre de l'Arbitre – CVL)

Dominique Dervieux (Bulletin des Arbitres Fédéraux - MPY)

Stéphane Escafre (Président - CRS)

Luc Fancelli (Titres et Sanctions - PIC)

Laurent Freyd (Traduction)

Bernard Papet (Conseiller Technique)

Fédération:

Jean Boggio (Secrétaire Général)

Stephen Boyd (Secrétariat FFE)

Sylvain Rivier (Président de la Commission Technique)

DRA:

Nadir Bounzou (IDF)

Jean-François Corsini (FRC)

Francis Delboe (NPC)

Jean-Marc Flouzat (AUV)

Jean-Louis Hucy (HNO)

Sébastien Larcher (BRE)

Daniel Lavie (PCH)

Pierre Lécuyer (Superviseur)

Alain St-Arroman (DSA)

Michael Troubat (LIM)

Jean-Luc Violeau (PDL)

Samedi 14h – Accueil

Remerciement à J.Boggio pour l'organisation et l'accueil de St Mandé.

Tour de table, présentation.

I) Règlement de la DNA (Stéphane Escafre)

A) Nouveau règlement, applicable depuis le 1^{er} septembre 2005. Ces propositions ont été discutées à la DNA et soumises au Secrétaire Général, ainsi qu'au Président de la Commission Technique, avant un vote à l'unanimité du Comité Directeur FFE :

- L'essentiel porte sur le règlement disciplinaire (v. rapport de Bernard Papet)
 Les "suspensions de licences" (qui sont du seul ressort du pouvoir disciplinaire) sont remplacées par des "suspensions de compétitions" (ce sont les articles 33, compétence disciplinaire).
- La modification de textes Fide nous a obligé à mettre en conformité l'art. 17 qui traite des d'arbitre FIDE et internationaux, ainsi que des nouvelles cadence FIDE plus rapides.
- Suppression de textes qui apparaissent déjà dans le Livre de la FFE. Rappel de l'importance de consulter en permanence ces deux documents complémentaires.
- Suppression des références à la version papier du Bulletin des Arbitres qui se trouve maintenant sur le site internet, téléchargeable.
- Diffusion des résultats des examens d'arbitres sur le site fédéral (en cours)

- Tous les documents ne seront plus autorisés aux examens. C'est le Directeur des examens qui fixera, à chaque session, les documents autorisés.
- AF1 : tournoi à possibilité de normes et non plus classement fide (Art. 15). Différenciation AF1& AF2 plus marquée (art. 27)
- Modification de la durée des stages de formation (Art. 21.1,21.2. & 22.2)

B) Missions des DRA calquées sur celle de la DNA :

- **q** Organiser des stages de formation (initiale et continue)
- organiser des sessions d'examens
- organiser une Bourse aux Arbitres
- q Diffuser les informations et conseiller les arbitres, répondre à leurs problèmes d'arbitrage
- q Veiller à ce que le corps arbitral respecte et fasse respecter les règles et les règlements.
- q Gérer le **budget** alloué à l'arbitrage

C) Echange entre les participants autour du rôle des DRA

- => **Budget DRA** : La plupart des DRA ne disposent pas d'un budget spécifique, les actions sont financées au coup par coup
- => **DRA avec plusieurs membres ?** Les Directeurs sont plus des DRA « par défaut ». Les "Petites" ligues ne voient pas l'utilité de créer une commission de plusieurs membres.
- S. Desmoulières qui dispose d'une DRA de 7 personnes en CVL signale que trouver et former un successeur est ainsi facilité puisque d'autres personnes sont déjà impliquées.
 - F. Delboe essaie en NPC d'impliquer de forts joueurs afin d'avoir leur point de vue.
- => **Bourse aux arbitres :** Le rôle des DRA est de dispatcher les arbitrages des compétitions de Ligue (paiement arbitrage par la Ligue), permettant notamment aux candidats arbitres de faire leurs rapports pratiques et d'évoluer.

Les DRA doivent veiller à éviter la concentration des arbitrages à un petit groupe d'arbitre. Cependant, dans la plupart des cas, c'est l'organisateur qui "choisi" son arbitre et le DRA ne peut pas imposer quelqu'un d'autre (du moment que les critères de compétence sont respectés).

=> **diffusion** des informations par le BAF ?

Est-ce suffisant ? OUI, couplé avec le site internet de la FFE et celui des Ligues quand la page Arbitrage existe.

Un arbitre du XXIème siècle se doit d'avoir Internet.

La rubrique Arbitrage du site FFE améliorée et actualisée plus fréquemment.

Pause

II) Discipline (Bernard Papet)

Les conséquences des textes d'Octobre 2004.

Statuts Article 14.4 Le retrait de la licence est subordonné à l'application du règlement disciplinaire et du règlement contre le dopage...

RD Article 1^{er} - Le présent règlement... abroge et remplace tous les textes antérieurs relatifs à l'exercice du pouvoir disciplinaire.

Conséquences sur les réglementations antérieures

La partie disciplinaire du RIFFE subsistante et celle du RIDNA sont de fait abrogées par l'article 1er du RD.

La suspension de licence (A ou B) n'est que de la compétence du RD. (art. 14.4 des statuts)

=> Le RIDNA modifié.

Pour éviter que le pouvoir disciplinaire des arbitres soit dévalué par l'application stricte de ces nouvelles dispositions, le RIDNA a remplacé la suspension de la licence (A ou B) par la **suspension de compétitions** (compétitions individuelles et/ou par équipes)

Ce n'est pas contraire ni aux statuts ni au RD, et l'effet sur le joueur est le même. Par contre les droits fondamentaux inhérents à la licence, comme l'exercice du droit de vote en réunion, de représentation de son club, d'exercer des fonctions de dirigeant etc sont maintenues. Seule la possibilité de jouer est supprimée. La mission du Directeur des Titres et Tournois de la DNA, mission d'archivage pendant des avertissements, notification et publicité des décisions de suspension de jeu sont maintenues.

Rien n'empêche un arbitre de saisir, en plus, la filière disciplinaire (Article 33.1)

=> LES APPELS

1. Le RIFFE encore en vigueur dispose que la Commission d'Appel Sportif juge en dernier ressort les appels interjetés contre les décisions des arbitres (article 39.1)

Entrent dans cette procédure toute sanction arbitrale à caractère sportif c'est à dire infligée au cours d'une compétition. En l'occurrence les avertissements écrits, peuvent faire l'objet d'un appel auprès de la commission d'appel sportif. Bien que non précisé à l'article 39 susvisé, l'appel est suspensif.

2. Les sanctions automatiques qui découlent de la succession de deux **avertissements** archivés ou d'un forfait injustifié sont par contre soumise à une procédure d'appel qui est de la compétence de la DNA. L'appel est interjeté auprès du Directeur des Titres et Tournois, qui le présente à la DNA qui elle prendra la décision définitive (RIDNA 33.2 et 33.3)

3. Sanction contre un arbitre :

L'article 33.3 du RIDNA expose la procédure pouvant conduire la DNA à sanctionner un arbitre, sanction pouvant aller jusqu'à la suspension définitive ou totale de la licence d'arbitre. A noter que de telles sanctions étaient jusque là susceptibles d'appel devant la CFAE.

Le RIDNA modifié et applicable à partir de la présente saison dispose que les sanctions prises par la DNA à l'encontre d'un arbitre sont sans appel.

Pause

III) Titres, Tournois et Sanctions (Luc Fancelli)

Les Titres:

Voir les propositions sur la formation.

- n AF4
- n AF3
- n AF 2

Attestation de Supervision financée par la DRA pour ses AF3, s'ils souhaitent accélérer le processus. Sinon, à la demande de la DNA.

n AF 1

Calcul du nombre de tournois valides à partir du titre d'AF2, un tournoi ne peut pas être comptabilisé deux fois. Un tournoi qui a compté pour devenir AF2 ne peut pas compter à nouveau pour être AF1. Cela n'est pas vrai pour les titres Fide.

n Arbitre FIDE

Moins difficile qu'AF1 => couplage des deux titres

n Arbitre International

Les Rapports

- **n** PAR COURRIER
 - n TOURNOI AVEC SANCTION (S)
 - n TOURNOI DE STAGIAIRE
- n PAR INFORMATIQUE
- n LES FORMULAIRES

- n T1 Bis
- n T4 Bis T5 Bis

Le numéro d'homologation est indispensable pour un bon enregistrement par le DTTS

Discussion autour de PAPI : 1.6 pour appariements

3.0 v17 pour tout le reste

Erick Mouret doit prochainement stabiliser la version 3.0

Les Sanctions

- n PAR LES ARBITRES
- n PAR LE DIRECTEUR DES SANCTIONS
- n PAR LES INSTANCES DE LA FFE
- n LES PROCEDURES D'APPELS
- n LE SUIVI DES SANCTIONNES

La liste des sanctionnés est on-line sur le site Fédéral dans la rubrique Discipline.

Un lien sera mis dans la rubrique Arbitrage.

Une suspension prononcée par une commission de discipline de Ligue s'applique sur l'ensemble du territoire.

La Communication

- n DIRECTEMENT VERS LES ARBITRES
- n VERS LES DRA
 - n EN CAS DE REMARQUE
 - n SI L'ARBITRE N'A PAS DE MAIL
- n DES DRA VERS LES ARBITRES

Pause

IV) Technique : Echange avec Sylvain Rivier

Un numéro d'homologation par tournoi.

Envoi du rapport à J+7 mais problème des joueurs non licenciés sans n° de licence

Qui transmet les nouveaux codes, l'organisateur qui prend les licences, l'arbitre, le Délégué Elo Régional ?

Prise de licence sur place : obligatoirement au club organisateur mais s'il n'y en a pas ?

de la CT travaille afin de clarifier ces processus. Importance de communiquer entre la CT, la DNA et le Secrétariat Fédéral.

Importance de définir les rôles entre les Délégués Elo, le Sec. Fédéral et les Arbitres.

V) 76^e Congrès de la FIDE – Dresden (Francis Delboe)

Exposé de Francis sur ses interventions au Arbiter's Council et au FIDE Rules Committee (un résumé paraîtra dans le BAF 107)

« totally dull draw » : Le comité des règles approuve un texte pour soutenir la lutte contre les nulles de salon.

Venue en France de deux officiels FIDE (membres du Comité des Règles) lors d'Opens à la Toussaint, les présidents du Comité des Titre et Classement et du Comité des Organisateurs.

VI) Secrétariat Fédéral (Stephen BOYD)

Rappel de son rôle et des missions de service de Stephen au siège à Montpellier :

- 1) Communication répondre aux questions techniques et "dépannage" des arbitres en détresse.
- 2) BAF mise sur site et distribution papier (40 exemplaires)
- 3) Stages annonces sur site (si homologation préalable de Christian Bernard)
- envoi (avec Viviane) des livres pour les stages
- ici importance de suivre des protocoles

- 4) Livre de l'Arbitre mise à jour version papier et sur le site
- 5) Homologation des tournois FIDE et comportant des joueurs de plusieurs ligues vérification niveau de l'arbitre
- 6) Réception rapports techniques sauvegarde PAPI droits de l'homologation et rapport papier
- 7) Envoi fichiers ELO FFE tournois nationaux et par équipes saisies sur le site à la CT.

A la FIDE - tous tournois FIDE plus par équipes à Elista

- Rapport technique très simplifié : par mail le fichier PAPI, par courrier, la page de garde, le chèque des droits et les attestations de norme si nécessaire.

Secrétariat Fédéral (Stephen BOYD) (suite, reprise le dimanche matin)

- 8) Réclamations seulement pour les FIDE FFE à faire auprès du délégué de la Ligue concernée
- 9) Liaison avec secrétariat de la FIDE demandes de titres pour les Arbitres et joueurs responsable Elo FIDE. Les questions devraient transiter par le DER pour en vérifier le bien fondé avant d'arriver à Stephen.

Quid des parties du Championnat de France des Clubs ? Transmission au fur et à mesure (difficulté de faire des tranches). Officiellement, la Fide demande d'envoyer les résultats à chaque classement FIDE et non plus en fin de saison.

Un certain flou règne à la FIDE qui accepte les tournois où les joueurs font 0/3 pts, et accepte les nouvelles perf sur l'année, y compris dans le Championnat de France par équipe... alors que les parties arrivent à chaque classement.

VII) Livre de l'Arbitre (Serge Desmoulières)

Présentation du Livre de l'Arbitre 2005

Mise à jour des textes FIDE et nouvelles traductions de L. Freyd.

Intégration des nouveaux RT, formulaires.

Projet d'une version allégée à destination des AF4 et des joueurs. Des clubs ?

VIII) Formation (Stéphane Escafre)

Présentation du résultat de la consultation des Formateurs qui sera présenté devant le prochain CD fédéral.

Le détail des programmes de formation et des examens ne sera diffusé qu'après le CD.

Formation Continue:

Rôle central des DRA - Couplée avec les stages F4 pour les AF4, F3 pour les AF3, F2 pour les AF2-1 AI et AF. La formation continue peut aussi avoir lieu lors de rencontres d'arbitres au niveau des Ligues. Inscription ½ tarif pour les arbitres déjà titulaires qui participent à ces stages. Les Ligues doivent solliciter des subventions pour ces formations et peuvent prendre en charge une partie de l'hébergement des stagiaires.

Devraient devenir obligatoire à partir de la rentrée 2006 (avant la fin de l'Olympiade). Les FC suivies en 2004/2005 ou 2005/2006 seraient valables. Périodicité de 4 ans. Gestion par le Directeur des Titres. Dans les Echecs comme dans tous les sports, il y a nécessité bénéfique de suivre une formation.

IX) Questions diverses

Dimanche 12h – Fin du séminaire

Compte rendu établi par S. Escafre d'après les notes de D. Dervieux et L. Freyd. Bastia, le 27 septembre 2005.

RECOMMANDATIONS DE LA DNA POUR LES INTERCLUBS SAISON 2005/2006

Deux règles importantes :

- On ne doit pas noter avant de jouer.
- Le téléphone d'un joueur sonne, il perd la partie

Les Arbitres doivent <u>systématiquement</u> rappeler ces deux règles, au début des rondes, jusqu'aux vacances de Noël.

Les interventions de l'arbitre :

- On ne doit pas noter avant de jouer.

Le rôle pédagogique doit prévaloir en début de saison. On ne sanctionne pas pour une première faute. L'arbitre rappellera simplement la règle au joueur fautif.

Ensuite, simple avertissement oral. On peut aller jusqu'à rajouter du temps à l'adversaire en cas d'obstination manifeste.

Agir selon l'attitude et la réaction du joueur. L'application du 13.4 ne peut pas mener à la perte de la partie, sauf mauvaise volonté répétitive.

- Le téléphone d'un joueur,

- La partie du joueur est en cours, sonnerie : Il perd la partie. C'est automatique, pas d'exception. Sauf cas exceptionnel, l'adversaire gagne la partie.
- **Vibreur, ou messagerie** : Avertissement oral. Pas plus, sauf si la gêne est avérée (dérangement sonore des voisins).
- **Parler au téléphone** pendant une partie : Perte de la partie, sauf si l'arbitre a donné son autorisation préalable.
- Les **personnes d'astreinte**. Elle prévient avant la ronde l'arbitre qu'elle risque d'être appelée. Pas de sanction, l'arbitre peut garder le téléphone, il doit être sur vibreur.
- La partie du joueur est terminée mais il est devenu **spectateur**. Exclusion de la salle.

Stéphane ESCAFRE

Directeur National de l'Arbitrage



INCIDENCES DES NOUVEAUX TEXTES sur le pouvoir disciplinaire des arbitres et de la DNA

Par Bernard PAPET

1. La situation avant les textes d'octobre 2004.

Le RIDNA article 33 définit les compétences disciplinaires au sein de la DNA.

Vis à vis des joueurs les suspensions automatiques de licence liées à deux avertissements écrits, et aux forfaits non justifiés n'ont pas de légitimité précise dans le RIFFE, mais elles sont couramment pratiquées par le Directeur des Sanctions, en application de l'article 33.2 du RIDNA

On n'en trouve les bases réglementaires que dans :

L'article 21.3 du RIFFE: la DNA a pour but:

• • • • •

D'assurer la compétence disciplinaire envers les joueurs et les arbitres,

L'article 23 du RIFFE:

« Indépendamment des décisions qu'ils sont amenés à prendre au cours d'une compétition, pour faire respecter les règles techniques du jeu, les arbitres peuvent prendre les mesures prévues par la Direction nationale d'arbitrage et votées par le Comité Directeur »

A noter que les sanctions automatiques ne figurent pas en tant que telles dans la liste de l'article 23 du RIFFE.

2. Les conséquences des textes d'Octobre 2004.

Statuts Article 14.4

Le retrait de la licence est subordonné à l'application du règlement disciplinaire et du règlement contre le dopage...

RD Article 1er

Le présent règlement... abroge et remplace tous les textes antérieurs relatifs à l'exercice du pouvoir disciplinaire.

Conséquences sur les réglementations antérieures

La partie disciplinaire du RIFFE subsistante et celle du RIDNA sont de fait abrogées par l'article 1er du RD.

La suspension de licence n'est que de la compétence du RD. (article 14.4 des statuts)

3. Le nouveau RIDNA

1. Le pouvoir disciplinaire des arbitres est aujourd'hui amoindri par l'application de ces nouvelles dispositions. Pour le rétablir, dans le nouveau RIDNA, la notion de suspension automatique de la licence (A ou B) est remplacée par la notion de suspension de compétitions (individuelles et/ou par équipes)

Ce n'est pas contraire ni aux statuts ni au RD.

- 2. La DNA conserve son pouvoir disciplinaire sur les arbitres pouvant conduire au retrait de la licence d'arbitre. (article 33.3)
- 3. Le Directeur des Titres Tournois et Sanctions continue son travail d'archivage des décisions arbitrales.
- 4. D'autant que rien n'empêche un arbitre de saisir en plus la filière disciplinaire (Article 33.1) la seule qui peut conduire à la suspension de la licence.

4. Les possibilités d'appel

Les décisions disciplinaires à caractère sportif des arbitres (en particulier les avertissements écrits) peuvent faire l'objet d'appel devant la Commission d'appel sportif. (CAS).

Par contre les sanctions automatiques de suspension de compétitions ne peuvent faire l'objet d'appel que devant la DNA par saisine du Directeur des Titres Tournois et Sanctions.

Il en est de même des possibilités d'appel pour un arbitre sanctionné par la DNA.



LES ARBITRES DE LA F.I.D.E

Cet article vise deux objectifs. D'une part, il s'agit de vous présenter une rapide synthèse portant sur les effectifs français, d'autre part il s'agit de permettre aux arbitres fédéraux de mieux connaître le cursus.

La Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E) compte deux types d'arbitres dans ses rangs. D'une part, les Arbitres Internationaux (IA = International Arbiters), d'autre part les Arbitres F.I.D.E (F.A = FIDE Arbiters).

A ce jour, l'effectif des I.A. de la F.F.E est le suivant (identification + nom + prénom + année d'obtention du titre + club + ligue) :

654221 Basaille, Jean-Christophe	1999	Dijon (Bourgogne)
654230 Bernard, Christian	1989	Orange (Provence)
610470 Bernard, Vincent	2001	Orange (Provence)
625264 Bounzou, Nadir	2004	Tremblay en France (Ile de France)
616672 Boyd, Stephen	1988	Saint Affrique (Midi Pyrénées)
605581 Corrigan, Francis	1988	AS Iveco (Ile de France)
654248 Delboe, Francis	1995	Lille (Nord)
662232 <u>Desmoulieres</u> , <u>Serge</u>	2002	Orléans (Centre Val de Loire)
654256 El Fani, Samir	1988	
632686 Escafre, Stephane	2002	Balagna Chess Club(Corse)
654264 Gonneau, Patrick	1988	Bagneux (Ile de France)
631175 Guadalpi, Gerard	1988	Orange (Provence)
654272 Humbert, Patrick	1990	NAO Paris (Ile de France)
654280 Kaltenbach, Roland	1988	
610631 Ladisic, Alex Sacha	1988	Echiquier Latin Paris (Ile de France)
654299 <u>Lecuyer</u> , <u>Pierre</u>	2001	Brest (Bretagne)
654310 Marceil, Jacques	1988	
654329 Mouret, Erick	1999	Montpellier (Languedoc)
654337 Ortola, Michel	1995	Orange (Provence)
654345 Paris, Thierry	2000	Villeurbanne (Lyonnais)
662240 Pernoud, Claire	2004	Grenoble (Dauphiné Savoie)
654353 Risacher, Louis	1979	Cernay (Alsace)
654361 Rouah, Charles Henri	1990	Saint Mandé (Ile de France)
615471 Sojka, Bernard	1988	Avoine (Centre Val de Loire)
654370 Templeur, Jean-Claude	1988	Cappelle la Grande (Nord)
619051 Touze, Jean-Paul	1992	Belfort (Franche Comté)
654388 Variniac, Emmanuel	2003	Béthune (Nord)

La F.F.E dispose de 27 Arbitres Internationaux. A chaque I.A correspond un « identification number ». Il est attribué définitivement car à la F.I.D.E, les titres d'arbitres sont décernés à vie. Il n'est pas impossible que cette pérennité soit remise en question tôt ou tard mais ceci n'est pas au menu du jour...

Quelques observations:

- La France ne compte qu'une internationale féminine : Claire PERNOUD.
- Plus de 50% ont été titrés à la FIDE après la restructuration de l'arbitrage mise au point en 1989 et effective à compter de 1990, restructuration qui fut conduite par Christian BERNARD.
- Notre doyen est Michel ORTOLA (né en 1933), notre cadet est Emmanuel VARINIAC (né en 1971).
- Trois A.I (sauf erreur de ma part) ne figurent pas ou plus dans les tablettes de la DNA en tant qu'AF1 actifs : Samir EL FANI, Roland KALTENBACH, Jacques MARCEIL.

Ce nombre de 27 est plutôt modeste. Il doit être comparé à l'effectif des Arbitres Fédéraux 1 : 51. La France dispose donc d'un fort potentiel de croissance rapide. Le niveau d'exigences pour devenir un AF1 (FFE) est tel qu'un grand nombre d'entre eux peut immédiatement postuler avec succès et devenir aisément FA (FIDE). Stéphane, en tant que Directeur National de l'Arbitrage a même envisagé qu'à plus ou moins long terme, le titre d'AF1 soit fusionné avec celui de FA. Il a fait part de ce projet lors de notre réunion des formateurs, à Chartres, en août 2005. Stéphane a clairement annoncé qu'à priori il était plutôt favorable à l'attribution progressive et systématique du titre de FIDE Arbiter à tous les AF1. Tous les espoirs sont donc permis.

A cette liste de 27 Arbitres Internationaux (AI) s'ajoute un autre collègue : Dominique DERVIEUX (FA). Dominique est **le premier FIDE Arbiter de la liste FRA**. Il vient de recevoir son titre à l'occasion du Congrès de Dresden.

La récente réforme des titres d'arbitrage a introduit une modification non négligeable : dorénavant, il faut être « FIDE Arbiter » avant de postuler pour le titre de « International Arbiter ». Plus d'AI sans FA! L'enjeu est d'importance : alors que la France est parvenue à se hisser dans le peloton de tête sur le plan quantitatif (le nombre de joueurs classés) et sur le plan qualitatif (les résultats sur la scène internationale et le classement moyen de notre TOP 10 players), il serait incohérent de ne pas viser une croissance de l'effectif d'arbitres français de haut niveau. Néanmoins, nous sommes tous d'accord sur ce point : un titre, ça ne se donne pas, ça se mérite. Certaines conditions et certains usages doivent donc être respectés. On ne devient pas FA par enchantement. Tout commence en fait par une question toute simple : en avez-vous envie ? Si oui, il faut postuler...après avoir vérifié que vous réunissez tous les pré-requis.

L'obtention d'un titre d'Arbitre International ou d'Arbitre FIDE est subordonnée à l'accord du Directeur National de l'Arbitrage. Il est donc parfaitement inutile de m'envoyer directement votre dossier. Ni à moi, ni à aucun autre membre du Arbiters Council. Le fait que je siège à la FIDE n'a rien à voir. Seul le Directeur National de l'Arbitrage est habilité à donner une appréciation favorable et défavorable dans le dossier d'un candidat français. Il en a toujours été ainsi et c'est très bien comme ça. En revanche, sachez pour votre information que, avant le Congrès, la F.F.E me communique l'ensemble des dossiers de titres (arbitres et joueurs) afin que je sois en mesure de les défendre sur place le cas échéant.

Première étape : faites le point sur votre cursus avec le Directeur des Titres Luc FANCELLI. Il est fondamental d'être un AF1 ayant déposé chez Luc <u>au moins 4 « FIDE events » dont les rapports ont été dûment enregistrés par la F.F.E et par la F.I.D.E</u>. Lisez attentivement votre Livre de l'Arbitre, chapitre 4.2. Pour savoir si vous remplissez les conditions, vous pouvez aussi interroger Stephen BOYD au siège fédéral : il est incollable ! Contrairement au titre d'Arbitre International, le titre d'Arbitre FIDE n'est pas subordonné à la pratique de la langue anglaise. Donc pas de panique en découvrant que les formulaires sont tous dans la langue de Shakespeare. Stephen va vous aider si nécessaire. Le français est l'une des langues officielles de la FIDE, il ne vous est pas demandé d'en parler une autre pour votre titre de F.A.

Après examen de votre dossier, si Luc, en accord avec Stéphane, vous donne son feu vert, passez à l'étape 2.

Seconde étape : montez soigneusement votre dossier à l'aide de Stephen BOYD, le délégué DNA au secrétariat fédéral.

Stephen est l'homme-clé. Depuis des lustres, c'est lui qui « fignole » tous les dossiers d'A.I pour lesquels le D.N.A donne un avis favorable. Du bon travail. Seul un dossier (celui de l'AI Serge Desmoulières) a souffert d'un stand by, mais ce contretemps n'est en rien imputable au secrétariat fédéral. Notre collègue et ami Stephen sera votre interlocuteur à la fois patient, attentif et compétent. Les formulaires FA1, FA2 et IT3 n'ont aucun secret pour lui.

Votre dossier (à envoyer à Stephen BOYD au siège fédéral) doit nécessairement comprendre :

- q Les 4 normes rédigées en utilisant le formulaire FA1 (norm report form). Remplir très sérieusement votre norme. SVP, pas de gag, notamment sur les noms et prénoms J!. Pour chaque norme, le « confidential report » aura pu être rempli par l'arbitre principal (si vous étiez simplement adjoint) dès lors qu'il s'agissait d'un Arbitre International ou d'un Arbitre FIDE. Eventuellement, il aura pu aussi être rempli par l'organisateur, s'il possédait le titre d'I.O (international organizer). Pas d'inquiétude : à défaut, Stéphane Escafre (le D.N.A) ou Stephen Boyd (le délégué D.N.A) le feront quand votre dossier de candidature d'Arbitre FIDE leur parviendra. Si au cours de l'un de ces 4 événements, l'une de vos décisions a fait l'objet d'un appel de la part d'un joueur, joindre le P.V. de la commission d'appels.
- q Les 4 rapports de tournoi rédigés en utilisant le formulaire FIDE IT3 (tournament report form). Attention : cela n'a rien à voir avec le rapport technique que vous avez adressé à votre Fédération. Ce document synoptique reprend en un seul recto les caractéristiques de l'événement FIDE que vous avez arbitré, tel qu'il fut enregistré par la FIDE. Il doit être rempli méticuleusement, sans aucun rature, sans erreur par rapport à ce qui fut transmis électroniquement à l'issue de l'événement. Je puis vous assurer que les formulaires FA1 et IT3 sont examinés avec soin par le Arbiters Council. Le Chairman, l'A.I. Nikolopoulos, est un homme minutieux et précis, « the right man at the right place » à qui rien n'échappe.
- **q** Le récapitulatif FA2 (application for award of the title of FIDE Arbiter)
- **une lettre de motivation adressée au Directeur National de l'Arbitrage**. Notez que bien que vous envoyez votre dossier à Stephen BOYD (secrétariat fédéral), c'est naturellement au D.N.A que vous écrivez.

Chers collègues, si vous êtes un AF1 âgé d'au moins 21 ans : bienvenue au club ! Le prochain Congrès se tiendra à Turin en mai 2006. C'est donc dès maintenant qu'il faut vous atteler à votre dossier, pour que tout soit bouclé en janvier. Car il faut le savoir : tout dossier tardif coûte un peu plus cher à toute Fédération. Alors…let's go **J** !

Par Francis DELBOE (IA)

Extrait du BAF 105 où vous trouvez la traduction complète des textes de la FIDE sur les titres d'arbitres

4. Conditions à remplir pour le titre d'Arbitre FIDE (AF)

Chacune des conditions suivantes :

- 4.1 Connaissance complète des Règles du Jeu d'Echecs, des Règlements des Compétitions de la FIDE, du Système Suisse.
- 4.2 Objectivité absolue, démontrée en toutes circonstances lors de son activité d'arbitre.
- 4.3 Connaissance suffisante d'au moins une langue officielle de la FIDE.
- 4.4 Expérience en tant qu'arbitre principal ou adjoint dans au moins quatre événements homologués FIDE. Ces événements peuvent être nationaux ou internationaux.

Liste des Arbitres AF1

NrFFE	Nom et Prénom	Niveau	Club
C00288	BALAIAN Pascal	Arbitre Fédéral 1	CROZANT Les Tours de Crozant
H00474	BASTIEN Andre	Arbitre Fédéral 1	Echecouen
J00261	BERNARDIN Thierry	Arbitre Fédéral 1	Orléans René Pillon
A01145	BOGGIO Jean MAIL	Arbitre Fédéral 1	Cavalier de la Tourelle Saint-Mande
D05814	BONNAMY Jean	Arbitre Fédéral 1	Les Tours de la Rochelle
A01835	CANET Gerard	Arbitre Fédéral 1	Grasse Echecs
M00524	CHANELLE Patrick MAIL	Arbitre Fédéral 1	Verrières Animation Loisirs
E02205	COLIN Serge	Arbitre Fédéral 1	La Dame Blanche Bourgoin-Jallieu
A02644	CUINET Raoul	Arbitre Fédéral 1	Sporting Cheminot Pratique Omnisport
N21289	DIMITROV Christo	Arbitre Fédéral 1	Ech. Centre Vaucluse et Pays des So
A03427	DUCHE Jean	Arbitre Fédéral 1	Echiquier Vicquois
S00395	FANCELLI Luc	Arbitre Fédéral 1	Club d'Echecs de Mouy
A03966	FLAMANT Jacky	Arbitre Fédéral 1	Les 4 Fils Aymon Bogny sur Meuse
G00313	FREYD Laurent MATE	Arbitre Fédéral 1	Cergy Pontoise Echecs
B02973	GRELIER Gilles MAIL	Arbitre Fédéral 1	Echiquier Vicquois
A04912	GUILLAUMAT Jean-Pierre	Arbitre Fédéral 1	Club d'Echecs Lexovien
R03073	HENRY Herve	Arbitre Fédéral 1	Ech. Centre Vaucluse et Pays des So
N15664	HERNANDEZ Gerard MAIL	Arbitre Fédéral 1	Les Deux Tours
A05321	HUCY Jean-Louis MAIL	Arbitre Fédéral 1	CCL Bihorel Echecs
F00013	MAILLARD Jacques	Arbitre Fédéral 1	Echiquier Lutin - Luc Sur Mer
A07717	MONTANGERAND Bernard	Arbitre Fédéral 1	Centre Léo Lagrange Villeurbanne
A07837	MOUNIER Michel	Arbitre Fédéral 1	Valence Echecs
A07840	MOURET Erick	Arbitre Fédéral 1	Montpellier Echecs
A07955	NEGRO Jacques	Arbitre Fédéral 1	Echiquier Niçois
A08625	PIQUEMAL Christiane	Arbitre Fédéral 1	Marseille Echecs
H06594	RIVIER Sylvain	Arbitre Fédéral 1	Montigny-Le-Bretonneux
A10077	SOURROUILLE Michel	Arbitre Fédéral 1	Gardes le Pontaroux Ecole Primaire
A10409	THOMAS Jeannine	Arbitre Fédéral 1	Echiquier de Trébeurden-Trégor
A10581	TROCHET Jean-Sebastien	Arbitre Fédéral 1	Cercle d'Echecs d'Annecy
M00202	VILAISARN Akkhavanh MAIL	Arbitre Fédéral 1	Balagna Chess Club

Vous êtes AF1 et pensez remplir les conditions pour devenir Arbitre FIDE

C

Le Directeur des Titres vérifie votre cursus; La DNA donne son accord pour votre candidature

ä

Vous envoyez votre dossier au Secrétariat fédéral à Stephen BOYD (qui peut vous aider aussi à remplir les formulaires)

d

A partir de vos rapports d'arbitrages, vous remplissez les formulaires (4 FA1 + 4 IT3 + 1 FA2) et 1 LM (lettre de motivation !) adressée au DNA

ä

Votre dossier sera examiné lors d'un Congrès de la FIDE par le "Arbiter Council" et

C

Bravo, vous êtes Arbitre FIDE!*

* si votre dossier est accepté!

Application for award of the title of FIDE Arbiter FA2

The French Chess Federation (FFE) herewith applies for the title of FIDE Arbiter for last name first name code (if any) --date of birth place of birth Federation FRA Address: ---Fax. --- e-mail address: Tel.The candidate possesses an exact knowledge of the Laws of Chess and other FIDE regulations to be observed in chess competitions. He (She) speaks the following languages (this must include sufficient knowledge of at least one official FIDE Language) FRANCAIS The candidate has worked as Chief or Deputy Arbiter in the following four competitions (which must be of at least two different types. See Title Regulations 2.24 and 2.24a. The application must also be submitted not more than eight years after the first event.). The undersigned encloses, for each competition, a FIDE Arbiter Norm Report Form (FA1), which is signed by an appropriate qualified person. 1. Event Dates Location Date included in FIDE Rating List Type of event 2. Event Dates Location Date included in FIDE Rating List Type of event 3. Event Dates Date included in FIDE Rating List Location Type of event 4. Event Dates Date included in FIDE Rating List Location Type of event Suitable examination passed if necessary_ In his (her) activity as an Arbiter s/he has shown at all times absolute objectivity. Name of Federation official __Stephen BOYD_____ date___ Signature____

FIDE Arbiter Norm Report Form FA1

arbiter's last name:		first name	e:		code (if any):
date of birth:	place				federation: FRA
federation where event took pla		name of event	t:	1	
dates:	venue: .		type of event:		
number of players:	1	number of FIDE	Rated players:	number of rounds:	
number of federations represen	ted:				
Confidential Report: (Confidential Report: (Confidential Report: (Confidential Report: (Confidential Report: (Confidential Report: (Confidential Report: Also had consideration. Also had consideration for the Arbiter's perform (1) was of the required (2) was fairly good but	e Arbinis/here protection	ter's knowled objectivity, ection of play one of the fo	dge of the Laws ability to cope wers from distur- llowing staten IDE Arbiter.	s, the Pawith and bance a	airing Rules used and y incidents that arose and distraction.
Name			Signature		
Position]	Federation		Date	
Name of Authenticating	Fede	ration official	1	1	
Signature			Date		
The organizer is respons	sible f	or providing	the above certif	ricate to	each Arbiter who in

the opinion of the Chief Arbiter has qualified for a FIDE Arbiter norm and who

When applying for the FA title, the applicant's federation must attach to this form

possible, be an International Arbiter, failing that a FIDE Arbiter.

the Tournament Report form (IT3) and a copy of any appeals decisions.

requests it before the end of the tournament. If the certificate is for the Chief Arbiter it should be based on the judgement of a previously authorised official who should, if

Tournament Report Form IT3

Federation	on		Nam	Name of Tournament					
Country and Place of Tournament				Startin	Starting date		Ending date		
Organize	Organizer of the Tournament :								
Contact Inform	mation (Address,	phone, fax, E-ma	ail) of the person	responsible for ir	nformation:				
Number o	Number of Rounds Schedule (number of rounds/day) Ra				Rate	(s) of play			
Tourname	ent Type		airing Syste			l .			
				n Tourname son respons					
				d : Program		PI			
Cassial I	Special Remarks (exceptions in pairing, restart option,)								
Special i	Remarks (e	xceptions	ın pairing, i	estart optio	on,)				
Туре	Number	Number	host fed	other fed	Туре	Number	Number	host fed	other fed
		of feds	players	players			of feds	players	players
Rated					Unrated				
GM					WGM				
IM					WIM				
FM		1	1		WFM				
Chief Arl	Chief Arbiter and contact information for Chief Arbiter (address, phone, fax, Email)								
1st Deput	y Chief Arbit	ter							
	an 20 player								
2nd Depu	ty Chief Arb	iter							
If more th	If more than 70 players								
If more th	3rd Deputy Chief Arbiter If more than 120 players								
	an 120 playe ty Chief Arbit								

The organizer must provide this report form to each arbiter who has achieved a norm, his/her federation, the organizing federation and the FIDE Secretariat.

Questions / Réponses Techniques

Il existe une interface méconnue. Si vous avez des questions techniques concernant les compétitions fédérales, n'hésitez pas à les poser directement à Sylvain Rivier sur le site internet de la FFE (http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=4)

Quelques extraits:

tic tac, tic tac...

000000

Ma question concerne le point 3.7 du Championnat de France des Clubs. La cadence Fischer est imposée jusqu'à la NII. Pour les divisions inférieures, il me semble qu'elle soit juste "recommandée" et c'est le responsable de la rencontre (donc le club qui reçoit ou qui organise) qui décide du choix de la cadence.

Si un club qui se déplace se propose d'amener ses pendules électroniques parce que le club qui reçoit n'en a pas, ce dernier peut-il refuser ?

En d'autres termes, le club qui reçoit a-t-il tous les droits pour imposer la cadence qu'il désire ? Jean-Christophe Carpentier (Gambit de Muret)

Ce point, effectivement est au règlement, mais à l'article 3.3. Jusqu'en NII, la cadence Fischer est obligatoire. En dessous, la cadence (40 coups/2 heures + 1hKO ou 1h40 pour 40 coups + 40mn, avec ajout de 30 secondes par coup) est laissée au choix du responsable de la rencontre. C'est donc lui, et lui seul, qui prend la décision finale.

Un petit conseil : la cadence Fischer deviendra un jour obligatoire en NIII, alors je suggère à tous les clubs de commencer à s'équiper.

Sylvain Rivier

à 350 points près...

.....

Bonjour

est-il vrai que, quand on gagne une partie contre un adversaire qui a un classement Elo supérieur de 600 points par exemple, c'est comme s'il avait 350 points de plus et non 600 ? Ludovic Pereira

Voici une réponse de normand : ça dépend !

Elo National et Elo rapide : une telle partie est considérée comme "non compatible" lorsque le joueur le plus "faible" perd et n'est pas incluse dans le calcul du classement Elo. En cas de nulle ou de victoire du joueur "faible", la partie est prise en compte avec les classements Elo réels des 2 joueurs.

Elo FIDE : effectivement, l'écart entre les deux classements est ramené à 350 pour les besoins du calcul.

Imaginons un joueur à 1664 qui gagne contre un joueur à 2200.

Pour calculer le nouveau classement du 1664, son adversaire sera considéré comme 1664+350 = 2014 Pour calculer nouveau classement du 2200, son adversaire sera considéré comme 2200-350 = 1850

Sylvain Rivier

Conservation du Elo

Mon dernier classement Elo national date de septembre 2001 (2000). Depuis, je ne suis plus licencié.

Si je reprends une licence, est-ce que mon classement sera conservé ? Alain Del Vecchio

La réponse se trouve dans les Règles Générales pour les compétitions fédérales, à l'article 5 :

Un joueur ayant déjà possédé un Elo récupère normalement ce classement. Cependant, si cet ancien Elo a plus de 5 ans, le club pourra demander à la FFE un Elo estimé différent en accompagnant sa demande de pièces justificatives.

Donc, si vous prenez une licence en septembre 2005, vous retrouverez votre classement de 2000.

Sylvain Rivier

Questions / Réponses d'Arbitrage

Si vous avez des questions concernant les règlements, que ce soit à propos des règles les plus élémentaires ou des cas les plus tordus, n'hésitez pas à les poser directement à Stéphane Escafre (Arbitre International et formateur) qui vous répondra sur le site internet de la FFE (rubrique : arbitrage "Un arbitre répond à vos questions").

Lien: http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=3

Quelques extraits:

Coucou, un coup court court où?

Je souhaiterais savoir s'il est permis, lors d'une partie à cadence Fischer, de ne noter le coup de son adversaire qu'après avoir effectué son propre coup ? DEBEAUNE Robin (Bois-Colombes)

Oui, c'est autorisé.

Ca, c'était la réponse simple. Voici une autre réponse, pour vous embrouiller. Il en est de même en cadence classique. Mais attention à ce que cela ne dégénère pas. Si votre adversaire fait de même, vous devrez noter son avant-dernier coup et votre propre coup, avant de répondre au dernier coup de l'adversaire (coup que vous noterez ou pas, à votre guise). Est-ce clair ?

Il joue son 15e coup. Vous pouvez répondre a tempo, sans noter votre 15e coup, ni le sien. Avant de jouer votre 16e coup, il faudra, au moins, noter son 15e coup et votre 15e coup.

Ci-dessous le texte de la Bible :

"S il le souhaite, un joueur peut répondre au coup de son adversaire avant de le noter; mais seulement s il a noté son propre coup précédent."

Stéphane Escafre



PORTRAITS D'ARBITRES Visite à Chartres

Cet été avait lieu à Chartres les Championnats de France, l'occasion de rencontrer de nombreux arbitres et de les présenter au moyen d'un questionnaire simple :

- 1) Qui es-tu?
- 2) Comment es-tu devenu arbitre?
- 3) Qu'est-ce qui te plait dans l'arbitrage?
- 4) Arbitrer les Championnats de France, est-ce particulier?

L'équipe était composée du superviseur Serge Desmoulières, arbitre du National féminin, Stéphane Escafre, pour le National, Jean Boggio, pour les Vétérans, Nadir Bounzou et Thomas Lemoine pour l'Accession, Emmanuel Variniac et Paul-Pascal Lerat, pour l'Open A, Pierre Lécuyer, Anémone Kulczak et Jérome Bourigault, pour l'Open B, Thierry Bernardin, J-Luc Violeau et J-Louis Salvaing, pour l'Open C.

Stéphane

- 1) 'Tu' est un pronom personnel. Associé à 'je', il devient 'nous'. Ce qui nous renvoie à la 4^{ème} question!
- 2) Pour le club, puis pour la Ligue.
- 3) J'ai toujours aimé connaître les coulisses des théâtres et les cuisines des restaurants. J'aime aussi beaucoup recevoir les demandes tordues des joueurs et le petit moment de flou, avant de pouvoir résoudre le problème...
- 4) Voir la première réponse. Passer d'un travail solitaire à un travail d'équipe, l'échange avec des collègues de haut niveau... et puis la fierté de participer à l'évènement phare de la FFE.

Jean

- 1) Licencié depuis 1954 (avec une petite interruption), j'ai fondé l club de St Mandé que je préside toujours. AF1 et formateur actif depuis 10 ans, je suis en outre secrétaire général de la FFE depuis janvier 2005.
- 2) Comme beaucoup, parce que mon club avait besoin d'un arbitre pour évoluer en NIII.
- 3) La diversité des situations rencontrées, l'absence du stress qui existe toujours quand on joue, la pédagogie à l'égard des joueurs et la responsabilité inhérente à la fonction pendant le tournoi.
- 4) Oui, surtout par l'ambiance créée par la solidarité de tout le corps arbitral tout au long de l'évènement.

Serge

- 1) Je suis enseignant, je consacre mon temps à ma famille, à mes petits enfants (mon surnom : PAPI 5!), aux échecs et au cyclotourisme.
- 2) Fan des années 80, j'ai alors passé un stage d'arbitrage de 5 jours, suivi de l'examen, puis j'ai arbitré longtemps dans le Loiret et la Ligue CVL avant de m'intéresser au niveau national.
- 3) Le plaisir de me retrouver parmi des personnes qui ont la même passion que moi pour le jeu d'échecs. Permettre aux joueurs de jouer dans les meilleures conditions et leur apporter mon aide pour l'application des règles si nécessaire.
- 4) Ils nécessitent une équipe de 15 arbitres. C'est cette ambiance dans l'équipe que j'aime retrouver. En conclusion, moi vivant, il y aura toujours un nom d'arbitre sur la plaquette

Nadir

- 1) Arbitre depuis une dizaine d'années, DRA et formateur. 39 ans, marié, un enfant.
- 2) Désigné candidat d'office par son président de club. Plus sérieusement, 'victime' de 2 règles du jeu (nulle par répétition alors qu'il y avait une prise en passant possible, puis pénalité de 5mn à la pendule faisant tomber le joueur!) et inscription au stage suivant!
- 3) C'est technique (appariements, internet, informatique) et proche du terrain (joueurs, parents, organisateurs, clubs), j'aime le rôle de pédagogue au milieu de tout ceci.
- 4) C'est tout un honneur (expérience écourtée à Val d'Isère 2002) de faire partie de l'équipe d'arbitrage

Thomas

- 1) 26 ans, 1999 Elo (pour la 25^{ème} fois depuis le 1^{er} juillet, je précise que c'est un Elo FIDE, pas une estimation!) Je suis arbitre depuis le siècle dernier, à présent AF2, et président de Noisy-le-Grand. Ingénieur informatique, dans la programmation messagerie et réseaux.
- 2) Je me suis dévoué pour mon club pour la NIII et le tournoi rapide annuel
- 3) C'est complètement différent du jeu. La pression d'avant ronde est moins forte, même si il n'est pas possible de prendre un journée de repos en faisant une nulle rapide, un arbitre est forcément de tous les zeitnots, de toutes les fins de parties. C'est l'occasion d'avoir une position privilégiée, que ce soit pour une partie remarquable ou pour ce qu'on peut appeler « brèves d'arbitrage ». Il reste la satisfaction de savoir que le tournoi s'est bien déroulé...
- 4) Avec une telle durée et le nombre de joueurs, c'est particulier, le point culminant de la saison. C'est un plaisir mais il ne faut pas se laisser impressionner par la taille de l'évènement, les règles sont les mêmes.

Paul-Pascal... et les autres !

- 1) Joueur d'échecs depuis 1961, animateur de club depuis 1978. 1ère formation d'arbitre en 1983 par B Sojka, AF2 tout comme son épouse Yvette alors que le fiston Aurélien est déjà AF4!
 2) Yvette et moi, faisant office d'arbitres dans les différents tournois jeunes de la Ligue CVL, avons décidé de régulariser notre statut. Nous avons passé en même temps le DEFFE 1er degré.
- 3) L'obligation de connaître tous les règlements pour éviter les litiges et les problèmes avant qu'ils ne se produisent. Le fait d'être arbitre donne confiance aux autres joueurs qui s'appuient très souvent sur nos connaissances et viennent très souvent nous consulter.
- (le club compte 10 arbitres, 5 candidats et possède une politique d'un arbitre dans chaque équipe d'intercercles!)
- 4) Aucune différence entre un Open, un championnat de Ligue et le Championnat de France. Yvette préfère l'arbitrage des enfants.

Pierre

- 1) Arbitre international, retraité de l'éducation nationale
- 2) Besoin de connaître davantage les règles pour animer un club scolaire puis pour aider la Ligue
- 3) les contacts humains, la satisfaction d'organiser et le plaisir de voir de jolies parties
- 4) Oui, c'est une reconnaissance officielle de nos compétences. Le plaisir de voir et de voir jouer des joueurs de haut niveau et de rencontrer d'autres arbitres mais aussi le théâtre de retrouvailles ...

Thierry

- 1) Devines qui c'est? NDLR: Là, le lecteur attentif devrait identifier l'arbitre facétieux assez aisément!
- 2) Suite à une injustice lors d'un de mes premiers tournois (un tapis ondulé, une pièce remise en place sans dire « j'adoube » qui oblige à la jouer pour perdre la partie immédiatement)
- 3) N'est-ce pas l'antichambre du joueur d'échecs? Blague à part, j'apprécie d'être au cœur des évènements. Que ce soit pour l'arbitrage ou dans mes autres activités associatives, j'aime connaître les rouages. C'est devenu un plaisir incommensurable!
- 4) Lorsque c'est la première fois, oui! Mais l'angoisse, l'appréhension s'atténuent au fil des années, cela doit être l'expérience!

Jérôme

- 1) AF3, AF2 stagiaire, animateur fédéral, organisateur de manifestations échiquéennes, exmembre du CDJE49 et de la Ligue PDL
- 2) Premier essai non concluant en 96 (pas encore d'AF4) puis stages successifs avec Pierre Lecuyer depuis 2002
- 3) Avoir approfondi la connaissance des règles, pouvoir organiser tout type de tournois pour mon club, mon département et ma Ligue
- 4) C'est la possibilité de voir de l'intérieur l'organisation phare de la fédération.

Jean-Luc

- 1) Jean-Luc
- 2) AF3 pour pouvoir arbitrer le tournoi rapide du club, puis AF2 pour assurer la tâche de DRA
- 3) Pouvoir rendre service, pouvoir organiser en connaissant les règlements.
- 4) Les championnats de France sont une expérience très enrichissante qui permet d'améliorer sa façon de faire. C'est aussi un lieu qui permet de nombreux échanges.

Emmanuel

- 1) 34 ans, Arbitre International depuis 2003, Licencié au club de Béthune depuis 1991, Président de la ligue Nord Pas-de-Calais, Enseignant la technologie dans les collèges de Picardie depuis 1997.
- 2) Au départ, mon club souhaitait monter de N4 en N3 et il fallait obligatoirement un arbitre.
- 3) Je m'intéresse plus à l'organisation de tournois (open, toutes rondes, rapide, blitz...) qu'à l'arbitrage : l'utilisation d'internet, la saisie des parties, la réalisation d'un bulletin...
- 4) Oui c'est particulier et très formateur. On rencontre de nombreuses questions d'arbitrage dues au grand nombre de joueurs et aux discussions avec nos collègues.

Anémone

- 1) J'ai 20 ans et je suis actuellement en licence d'italien. Je joue aux échecs depuis l'âge de 7ans et je suis arbitre depuis 2004.
- 2) En tant que joueuse, je voulais connaître les subtilités des règles du jeu.
- 3) Le fait que chaque tournoi d'échecs soit différent. Même si la manière de faire les appariements, de saisir les résultats... restent les mêmes, on rencontre toujours de nouveaux joueurs et des questions d'arbitrage différentes.
- 4) Comme je l'ai dit plus haut, chaque tournoi a sa singularité mais en plus aux championnats de France, on forme une équipe d'arbitres, ce qui est très enrichissant car on peut échanger des expériences vécues.



La Dream-Team du Championnat de France de Chartres – Août 2005



DETOUR EN REGION ... Visite en Auvergne

ParJean-Marc Flouzat

J'ai pris la responsabilité de la "Commission Arbitrage" à la Ligue d'Auvergne des Echecs il y a un peu plus d'un an lorsque Yves Calvin est devenu Président de cette ligue.

Conscient de la nécessité de former de nouveaux arbitres pour les clubs auvergnats afin de faire face aux besoins croissants, j'ai organisé pour la Ligue d'Auvergne en Mai 2005 un stage AF4 animé par Charles Henri-Rouah, suivi de l'examen AF4 en Juin 2005. Et je ne compte pas m'arrêter là puisque, pour la saison en cours, je mettrai en place un stage AF3, voire également un nouveau stage AF4, sous réserve bien entendu que suffisamment de licenciés de la Ligue d'Auvergne soient intéressés, le sondage se faisant par un questionnaire adressé à tous les présidents des clubs de la Ligue.

Depuis de nombreuses années, la Ligue d'Auvergne a mis en place un système qui fonctionne bien sur le plan financier pour tout ce qui touche à la formation, tant d'arbitres que d'animateurs ou d'entraîneurs: les stagiaires (eux-mêmes ou leurs clubs ou leurs comités départementaux) avancent l'argent pour les frais d'inscription aux stages de formation et la Ligue d'Auvergne des Echecs rembourse intégralement tous ceux qui passent l'examen avec succès. Ce système responsabilise et motive les stagiaires. Parallèlement, la Ligue d'Auvergne ne manque pas de demander (et d'obtenir!) des subventions FNDS ou du Conseil Régional, spécifiques à la formation d'arbitres.

Jean-Marc Flouzat, DRA Auvergne

"Des Fous et des Rois"

Le sujet : Le monde des échecs.

Le jeu d'échecs, vous connaissez ? Depuis le temps que les maîtres de l'échiquier vous snobent avec leurs exploits, leurs capacités phénoménales, leurs combinaisons labyrinthiques, leurs systèmes complexes, leurs leçons doctrinales, leurs traités indigestes... Voici enfin un livre sur les amateurs, leurs manies et leurs rituels. Suivez le guide pour une visite de la planète échecs. Pas d'affolement, ce parcours sollicite davantage les zygomatiques que les neurones

Les personnages : Ces fous de joueurs

Entrez, entrez messieurs dames dans la baraque de foire des joueurs d'échecs! Venez admirer le vieillard sentencieux, le morveux invincible, le blitzeur lubrique, l'épistolier sournois, l'allumeuse des cases blanches! Pour quelques euros vite oubliés, découvrez l'incroyable dame volante et son fou daltonien! Qui veut rencontrer l'ordinateur qui rend fou et l'omniprésent dieu Elo? Entrez, entrez! Pour la première fois et rien que pour vous: les secrets de l'arbitre impérial et du prince des tricheurs.

L'auteur : Patrick Legrand (pl25@free.fr)

De sa jeunesse calaisienne entre mouettes et mobylettes, Patrick Legrand a gardé une part d'enfance – il s'adonne sans complexe à la Legomanie – et un sens de l'humour décapant. Il ne prend pas pour cible la diaspora des échecs par hasard. Ayant appris le noble jeu trop tard pour espérer devenir champion, l'hypothèse d'une insuffisance cérébrale étant exclue par principe, ce joueur du dimanche, classé à 1900 points Elo, s'est résigné à un statut d'amateur. Il se console de ses modestes résultats par une observation impitoyable de ses congénères.

En vente dans toutes les bonnes boucheries!!



DETOUR EN REGION ... Visite en Bretagne

Par Sébastien Larcher

La Ligue de Bretagne est depuis quelques années très active en matière de formation arbitrale.

Chaque année voit le nombre de nos confrères armoricains grossir.

Des stages de tous niveaux sont régulièrement organisés et ils démontrent l'envie des clubs de se structurer.

Cette politique a permis à la ligue de compter parmi ses rangs 28 arbitres (8 AF4, 17 AF3, 2 AF2, 1 AF1 et 1 Arbitre International) et quelques stagiaires.

Ces arbitres profitent de la grande diversité (des tournois « fun » aux tournois de MI) pour s'assurer une pratique variée et régulière.

Mais le travail est loin d'être terminé. Si les efforts engagés portent déjà leurs fruits, force est de constater que tous les clubs n'ont pas encore leur arbitre.

Il convient donc de continuer à développer la pratique arbitrale.

C'est dans cette optique que cette année verra s'organiser un stage AF4 à Saint-Brieuc et un stage de formation continue, dans le cadre d'un stage AF3.

Ces besoins s'étaient clairement exprimés lors d'une enquête faite auprès des dirigeants de clubs en début d'été, confirmant les impressions des membres du comité directeur de la LBE.

Cette enquête était axée sur la formation, que ce soit en matière d'arbitrage, d'animation, d'entraîneur ou de dirigeant.

Les conséquences ont été la mise en place d'un stage DAFFE, un stage DEFFE, un stage de formation juridique et fiscale des dirigeants (15 participants à la première partie du stage), et de deux stages d'arbitrage, soit pas moins de cinq formations!

Je vous propose de jeter un œil sur le questionnaire concernant l'arbitrage. Le souci des rédacteurs était de savoir quel type de formation il était préférable de proposer aux affiliés bretons.

Nous espérions aussi voir se dégager des organisateurs éventuels, mais il apparaîtra qu'il n'est pas toujours évident de trouver des volontaires...

Souhaitez vous voir l'organisation de stage de mise à niveau (de nouvelles règles entrent en application le 1er juillet):							
	q Oui	q Non					
Si oui, quels types de sujets sou	haiteriez vous abo	order?					
q Appariements q U	q Appariements q Utilisation des logiciels q Gestion des tournois						
q Autres	q Autres:						
Souhaitez vous voir l'organisat	ion de stage de foi	rmation:					
	q Oui	q Non					
Si oui, quel niveau de stage sou	haiteriez vous voi	r organiser?					
q AF4	q AF3	q AF2					
Combien de personnes, au sein de votre club, sont intéressées par ces stages?							
	q						
Seriez vous candidat à l'organisation de ces stages?							
	q Oui	q Non					
Remarques complémentaires:							

Bien entendu, ceux qui s'attendaient à un taux de retour approchant les 100% ont dû être déçu, mais le retour à quand même été bon (14 réponses pour une trentaine de club).

Les réponses ont convergées principalement dans deux directions, la formation continue (maladroitement nommée « mise à niveau » dans le questionnaire) et l'AF4.

FC	AF4	AF3	AF2	Organisateur
5 (clubs)	11 (stagiaires)	2	0	1

Malheureusement, le questionnaire ne permet pas de dégager avec la meilleure fiabilité le nombre de stagiaires potentiel du stage de FC (on connaît juste le nombre de clubs intéressés), mais les discussions aux AG confirment un fort intérêt pour cette formation.

Les résultats concernant l'AF4 montrent qu'il existe encore des vocations, même si pour certain c'est plus parce qu'il faut bien un arbitre au club.

A noter aussi que la demande en stage AF3 est plus faible mais, vu le nombre d'AF3 bretons, cette formation apparaît comme le meilleur support à la formation continue.

J'espère que ce petit tour en Bretagne vous a été agréable et qu'il vous incitera à venir participer à au moins un de nos nombreux tournois où vous serez accueilli par notre bonne humeur habituelle.

Sébastien Larcher, DRA Bretagne



LUTTE CONTRE LES COURTES NULLES : LE SOUTIEN DE LA F.I.D.E

Par Francis DELBOE Membre du FIDE Arbiters Council Membre du FIDE Rules and Tournaments Regulations Committee

Lors de son 76^{ème} Congrès, qui s'est tenu à Dresde (Allemagne) en août 2005, la F.I.D.E. a pris une importante décision portant sur la pratique de notre sport. La Commission des Règles encourage officiellement les organisateurs à lutter contre les courtes nulles. **Le dossier portant sur ces sinistres nulles par accord mutuel particulièrement insolentes méritait d'être enfin mis sur la table au plus haut niveau, de façon franche et nette.** Ce que vient de voter le Congrès de Dresde ne constitue pas un aboutissement mais c'est quand même une étape importante. La France, qui s'est attelé à ce problème depuis quelques années, n'y est pas étrangère. Petit regard dans le rétroviseur...

1) Les précurseurs, l'exemple corse

Depuis quelques années, quelques organisateurs de tournois ont eu le courage de prendre ce problème à bras le corps. En 3 coups et 20 secondes, voire moins, la nulle est signée, les deux joueurs se partagent le point et les primes. Un savant calcul qui n'a rien à voir avec ce qui se passe sur l'échiquier décide du sort de la partie, l'affaire est réglée avant même de s'asseoir. Le reste n'est que mascarade, et bien souvent les joueurs en question ne se donnent même plus la peine d'y ajouter quinze ou vingt minutes de théâtre pour faire illusion. Le gag ne fait plus rire personne, car tout ceci se fait finalement au détriment des joueurs honnêtes. De longue date, le corps arbitral s'est indigné : l'esprit de l'article 5.2c des règles du jeu était détourné. De telles pratiques sont peu compatibles avec l'agrément sportif. Les arbitres ne doivent pas être les seuls à combattre ce fléau : ceux qui organisent des tournois et qui récompensent les joueurs sont les personnages aptes à donner l'impulsion nécessaire. C'est ainsi qu'à Minneapolis, l'organisateur a demandé aux arbitres d'interdire aux joueurs de proposer la nullité avant le 30^{ème} coup. On a aussi évoqué l'expérience de Sofia. Enfin et surtout, on a beaucoup parlé à Dresde du tournoi de Bastia et d'un certain Léo Battesti. Dans la ligue qu'il préside ou dans les tournois qu'il organise, quand il y a une nulle sur l'échiquier, c'est après un réel combat. Que ce soit dans un tournoi scolaire ou dans un open doté de prix prodigieux, c'est pareil. Bref, quand on joue aux échecs chez nos amis corses, on ne décide pas du partage du point sans jouer. Puisque ça marche, ça mérite quand même qu'on s'y intéresse, même s'il faut pour cela mettre un bref instant au placard notre culte des règles immuables. Cet organisateur défend âprement ses convictions. Avec fougue! Car Léo n'est pas un arbitre, c'est un bulldozer. Allons bon, cette ardeur semble apparemment peu compatible avec la philosophie de l'arbitrage, faite de modération et de retenue. Mais un bulldozer, c'est parfois indispensable quand il convient de vaincre certaines forces d'inertie. Parlons net : sans l'exemple donné par cet organisateur international, rien n'eut été possible, il convenait de le dire.

2) La Charte des joueurs d'échecs

Nous pratiquons un sport de combat. Au même titre que le judo ou l'escrime. Certes, chaque sport a ses spécificités. Aux échecs par exemple on peut abandonner, ce qui n'est pas vrai ailleurs. Une partie d'échecs peut aussi se terminer par la nullité, ce qui n'est pas toujours vrai ailleurs non plus. L'article 5.2 nous dresse le tableau exhaustif des dénouements nuls. Mais il ne faut pas tolérer que l'alinéa « c » de ce 5.2 soit détourné par des joueurs peu scrupuleux. En France, l'Assemblée Générale a donc adopté un texte historique en janvier 2003. Il s'agit de la Charte du joueur d'échecs. On peut y lire notamment ceci :

« Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier ».

3) Un choix made in France : les dispositifs spécifiques

En Corse, une volonté farouche a permis d'adopter avec succès des mesures énergiques. Magnifique expérience ! Il convenait de s'en inspirer afin de modifier les habitudes progressivement, patiemment, non pas de façon systématique, mais facultativement, tournoi par tournoi, au cas par cas. Etant à l'époque à la tête de la D.N.A, j'ai donc modifié les formulaires H1, H2, H3 et H4 puis soumis un texte à l'approbation du Comité Directeur, qui l'a voté à l'unanimité le 21 mars 2004 :

Suite à l'adoption de la Charte du Joueur d'Echecs, et afin de légiférer en faveur du respect de l'éthique sportive, la D.N.A propose au C.D d'adopter le texte suivant : « conformément à l'article 5.2c des règles du jeu de la F.I.D.E, la nullité peut être conclue par accord mutuel entre deux joueurs. Toutefois, l'organisateur d'un tournoi peut, en accord avec l'arbitre principal, adopter un dispositif spécifique lié à l'application du 5.2c précisant par exemple un nombre de coups minimal, ou un temps de jeu minimal, ou l'accord de l'arbitre, voire une combinaison de ces 3 conditions. Soumis à l'approbation de la Fédération, le dispositif doit être explicité dans la demande d'homologation du tournoi. De plus, il devra figurer dans l'annonce du tournoi ».

4) Le soutien de la F.I.D.E

Il n'en demeurait pas moins que certaines contradictions subsistaient. D'une part, l'article 5.2c ne souffre aucune interprétation :

La partie est nulle si les deux joueurs le décident d'un commun accord pendant la partie. Ceci met immédiatement fin à la partie.

Cet article se situe dans les règles fondamentales de la F.I.D.E (qui, comme chacun sait inclut les articles 1 à 5). C'est la raison pour laquelle, dans l'état actuel des choses, le texte voté en mars 2004 permet de **réglementer** les nulles par accord mutuel, sans qu'il soit possible de les **interdire**. De plus, le préambule des règles du jeu pose quant à lui un problème infiniment plus complexe. On y lit :

Une fédération membre de la FIDE est autorisée à introduire des règles plus détaillées à condition que :

- Elles ne contredisent en aucune manière les règles officielles de la FIDE
- Elles restent limitées aux territoires dépendant de cette fédération
- Elles ne soient pas appliquées lors de tous les matchs, championnats ou rencontres de qualification de la FIDE, ni à des tournois pouvant compter pour un classement, ou l'obtention d'un titre de la FIDE.

Il serait impensable que la France n'obtienne pas ou plus l'homologation FIDE pour des événements ayant adopté un dispositif spécifique conforme à ce qui a été voté par le Comité Directeur de la FFE. De plus, nos décisions ont atteint un point de non-retour. Elles sont d'ailleurs conformes à une certaine lutte en faveur de l'éthique sportive que prône la FIDE...sans être conformes au préambule. La contradiction est manifeste. Alors que faire ? J'ai eu l'honneur et le privilège de pouvoir exposer en quoi consistait notre démarche. La position française a reçu un soutien de poids : Geurt GIJSSEN, le Chairman du Rules and Tournament Committee. La motion finale a été peaufinée et présentée de main de maître par Stewart Reuben, notre célèbre confrère Britannique que l'on peut sans nul doute considérer comme l'un des meilleurs arbitres contemporains. Stewart n'a pas son pareil dans l'art de la concision. Voici la motion consensuelle qui a été votée :

« La Commission des Règles du jeu et des Tournois de la F.I.D.E soutient les efforts pris par les organisateurs pour réduire le nombre de nulles complètement ternes ».

C'est une prise de position formidable!

5) Le présent...et l'avenir

Chaque organisateur dispose désormais, <u>avec la bénédiction de la F.F.E</u> (vote de mars 2004) <u>et avec la bénédiction de la FIDE</u> (vote d'août 2005) de moyens pour lutter efficacement contre les nulles « ternes », ces pseudo parties d'échecs où il ne se passe rien, hormis une inqualifiable mascarade qui ne trompe et n'a jamais trompé personne. **Grâce à son règlement intérieur** (qui ne doit pas être transgressé par les participants) **chaque organisateur peur lutter en faveur de l'éthique sportive.** Si le R.I a prévu, par exemple, que le droit de proposer la nullité passe par l'autorisation de l'arbitre, les joueurs devront s'y plier. Même remarque s'il s'agit, par exemple, d'un nombre de coups minimal. En cas de transgression, c'est clair, les arbitres en tireront toutes les conséquences. **Cela peut aller jusqu'au 0-0.** S'il ne s'est rien passé sur l'échiquier, il n'y a rien à partager, pas même le point.

Finalement, chers collègues arbitres, chers amis sportifs, la Charte du joueur d'échecs peut prendre désormais tout son sens et toute sa dimension : « le partage du point ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier ». Quoi de plus naturel, en somme ?

En introduction, j'ai signalé que tout ceci n'était qu'une étape, pas un aboutissement. En ce qui me concerne, j'estime qu'il faudra tôt ou tard adopter un nouvel alinéa à ajouter à l'article 9.1, afin de rendre au 5.2c toute sa noblesse. Un 9.1d venant au secours d'un 5.2c, c'est un beau programme J! Ceci étant dit, j'ai quand même le sentiment que pour éradiquer ces sinistres mascarades, il faudra aller plus loin. Patience, nous n'en sommes pas encore là. Mais tout ne peut pas passer par les débats et les travaux menés au sein du corps arbitral. Le vrai enjeu se situe ailleurs. A ce stade, deux acteurs seront indispensables: les Fédérations et l'ensemble des organisateurs. Notre Fédération devra faire preuve de détermination, ne serait-ce qu'en soutenant les arbitres qui ne fuient pas leurs responsabilités. Enfin et surtout, la balle est dans le camp des organisateurs. C'est à eux de jouer maintenant!

PARTICIPEZ AU BAF

ENVOYEZ VOTRE ARTICLE

PAR MAIL AU DIRECTEUR DU BAF